

NON aux lois corsets

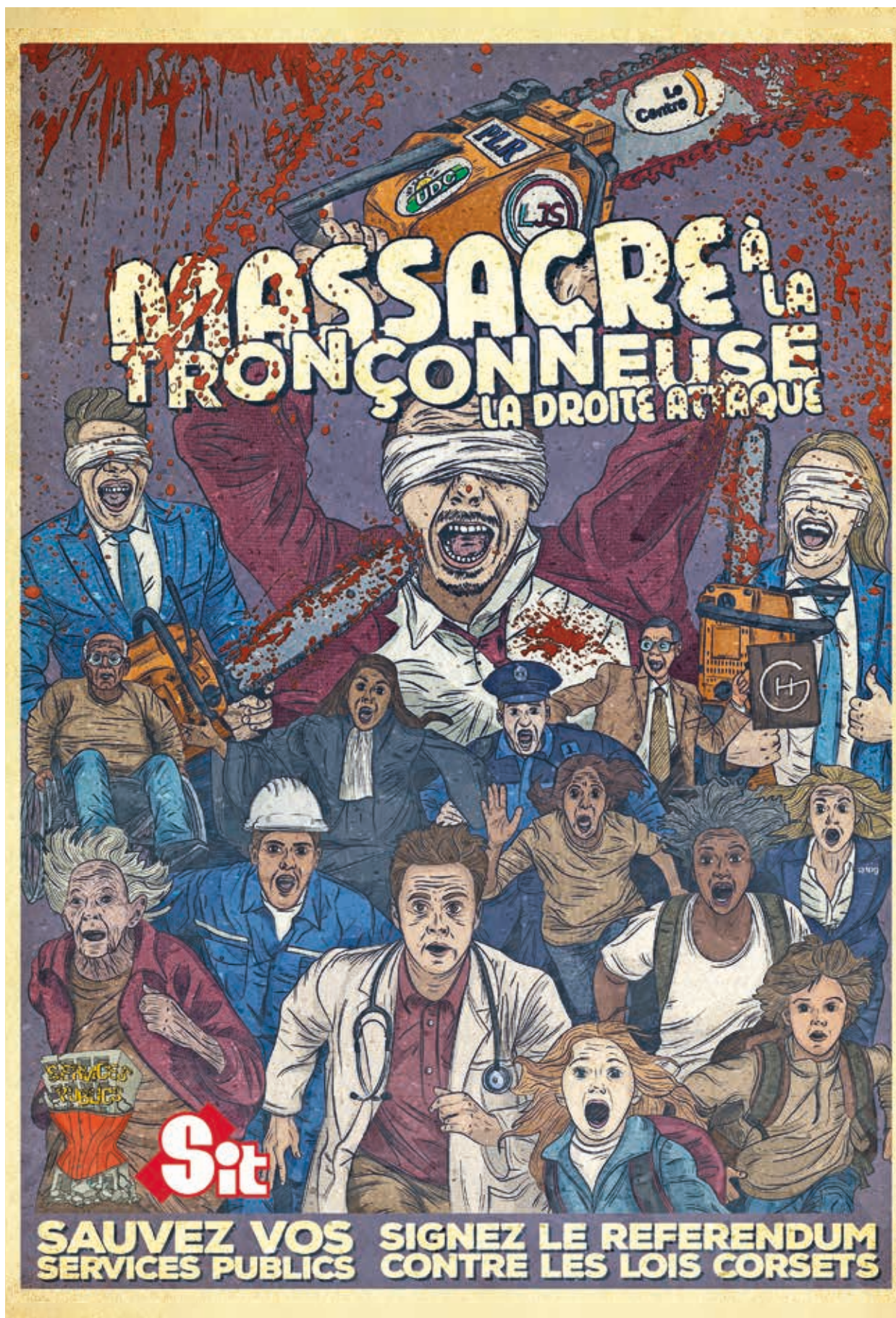
Sitôt après avoir empêché une baisse d'impôt massive, la droite tente de corseter les services publics pour mieux les massacrer. Le référendum est lancé.

Offensive néolibérale • Imaginez une reprise de massacre à la tronçonneuse où le serial killer serait incarné par un député de droite et dont vous êtes les cibles. Vous aurez une image de ce à quoi ressemblera l'application des « lois corsets ». La majorité de droite au parlement a en effet décidé de faire pire que le « personal stop » de 2015 pour mieux attaquer les services publics et massacrer les prestations à la population. En cas de déficit budgétaire du canton, plus aucun nouveau poste ne pourra être créé et la croissance des charges sera limitée à la croissance démographique. Avec les autres syndicats et les partis de gauche, le SIT lance le référendum et appelle le salarié-e et toute la population à le signer massivement.

UN MASSACRE ANNONCÉ

Les « lois corsets » ne laissent aucune marge de manœuvre à la conduite des politiques publiques: les dépenses seront stric-

SUITE EN PAGE 4>>>



Billet de la présidence

Ça pourrait s'apparenter à un roman d'espionnage dans lequel les protagonistes avancent pas à pas dans l'intrigue.

Sur un vieux télex crépitant une dépêche de presse tombe le 20 décembre avec une bombe journalistique: « La Confédération a conclu un accord avec ses voisins européens! » Mais les consultations et négociations de politique intérieure doivent encore prendre place dans le pays. Pour la faïtière des syndicats suisses, notamment au sujet de la protection des salaires, il faudra compenser les détériorations liées à l'accord présenté. Une assemblée extraordinaire des délégué-e-s est convoquée aussitôt pour le 31 janvier. Il faut montrer les dents, syndicalement.

Les informations sont manquantes, les textes définitifs des 12 domaines sur lesquels portent les accords, ne sont pas disponibles, uniquement sous la forme résumée de « fiches d'information », mais apparaissent déjà les premières failles: outre la protection des salaires, le transport, l'électricité, les aides d'état, ça va faire mal (comme partout où le libéralisme passe!).

Une résolution doit voir le jour, le texte est sollicité de la centrale mais tarde à venir pour que les composantes syndicales locales puissent se positionner. Le 30 janvier, en début de soirée la version qui devra être votée le lendemain est là. Votre syndicat (et quelques autres) s'attèle à la compléter: mentionner en préambule la dérive néo-libérale européenne, les replis identitaires et xénophobes, réaffirmer le soutien à la libre-circulation, le droit au séjour et à l'égalité des droits sociaux des travailleuses et travailleurs, afin de préserver leur capacité à résister ensemble aux abus patronaux; rappeler les mesures d'accompagnement insuffisantes, la sous-traitance du travail temporaire issu des politiques patronales; rajouter des revendications à la liste comme l'édiction facilitée de CTT, les mesures de protection salariales compensatoires dans le cadre de sous-enchère envers les femmes et les minorités de genre, la primauté des salaires minimaux cantonaux...

Mais le lendemain, dès 14h à Berne, les interventions sont limitées, le texte bien qu'amendé incomplet, car tout doit être prêt pour 16h, la presse est là: caméras, micros et appareils photo attendent... Ça ressemble à une assemblée participative, mais l'adoption démocratique du texte final est escamotée par l'urgence médiatique du moment...

L'affaire n'est pas finie, la suite reste à venir, donc!

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Festival d'inepties **p3**

VOTATIONS

OUI à une économie responsable **p4**

NON aux lois corsets **p4**

ACTUALITÉS

Carton pour la responsabilité des multinationales **p5**

Finance: une bombe climatique **p6**

Pour l'interdiction des armes nucléaires **p6**

La motion Ettlín doit être enterrée **p7**

DOSSIER

Enjeux majeurs pour les travailleuses et travailleurs **p8**

Protéger les salaires, pas les frontières **p9**

Electricité, transport ferroviaire, le service public en danger **p9**

SECTEURS

Appel à mobilisation **p10**

La bourse ou la vie? **p11**

Personnel sacrifié sur l'autel du chiffre d'affaires **p12**

Offensive à Berne sur les dimanches **p12**

Graves abus patronaux chez Samsic, le personnel riposte **p13**

Revalorisez nos métiers! **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 14 h à 15 h 30 au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

Permanence impôts à la source

février-mars jeudi de 14h à 17h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées. Vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Festival d'inepties

C'est la fin de la semaine, le vendredi. On est un petit peu en avance sur l'heure de l'apéro, mais tant pis, après une énième semaine d'intense boulot, on peut bien souffler un peu. Alors on décapsule une bière, on ouvre un paquet de popcorns, on s'installe confortablement, et on se connecte à la diffusion en ligne de la session du Grand Conseil genevois. Au menu, les lois corsets.

On s'attendait à un festival de mauvaise foi et d'inepties de la part de la droite, et on a été servi-e-s.

À commencer par le grand retour de la dette publique. Cette dette qui, il y a deux mois encore, lorsqu'il s'agissait de faire passer la baisse d'impôt, avait quasiment disparu du radar politique. Évaporée, envolée, tout au plus « en diminution », « maîtrisée », « sous contrôle », « supportable », en tous les cas plus un problème. C'est bon, on peut diminuer sans soucis les recettes de l'État, confiant-e-s en un avenir radieux. Mais sitôt le jackpot encaissé, la voilà qui revient, cette affreuse dette, démesurée, monstrueuse, insupportable, véritable hypothèque sur l'avenir, qu'il serait irresponsable de léguer à nos enfants. Car « on ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas », assène l'expert-comptable de service, qui du haut de son estrade, se permet de donner des leçons de « vérité mathématique comptable » aux autres, mais qui ose pourtant la comparaison entre le Canton de Genève, la Ville de Paris (dont les compétences dans la France hypercentralisée, c'est bien connu, sont rigoureusement identiques à celles d'un Canton suisse), et... le Qatar. Alors évidemment, si le maître-étalon du PLR en matière de service public est le Qatar, on a encore plus de soucis à se faire que l'on ne pensait.

Mais au-delà des comparaisons douteuses, c'est l'appel au soi-disant « bon sens » que la droite a martelé, usant et abusant de la plus grande des inepties, celle consistant à comparer la gestion financière d'un ménage à celle d'un État. Car si l'on ne se permettra pas de remettre en cause les compétences mathématiques de l'expert-comptable, en revanche on peut sérieu-

sement douter de celles en économie.

Car tous-tes les économistes vous le diront : il n'y a aucun sens à comparer la gestion du porte-monnaie de tout un chacun avec celle d'un État. D'abord, n'en déplaise à la droite, parce que la fonction première d'un État est de répondre aux besoins de la population. Et c'est en fonction des ces besoins qu'il détermine lui-même ses revenus (notamment via l'impôt), tandis qu'un ménage privé ne peut pas décider tout seul de son revenu, et n'a donc pas le choix d'adapter ses dépenses en fonction. Ensuite parce que la dette n'est pas un problème en soi. C'est la capacité de remboursement qui est déterminante. Or, comme un État est pérenne, contrairement aux individus qui finissent tous-tes par mourir un jour, l'État peut emprunter beaucoup plus et sur un beaucoup plus long terme. Et tandis qu'il est en effet périlleux pour un ménage de s'endetter pour assurer sa consommation, les dépenses de l'État, en services (publics) ou en investissements sur les infrastructures, génèrent quant à elles une activité économique, et donc de nouveaux revenus, qui lui permettent juste-

ment d'assurer sa solvabilité auprès de créanciers.

Et si on veut vraiment parler de bon sens, quel individu réduirait volontairement ses revenus alors que ses dépenses incompressibles et prévisibles ne cessent d'augmenter ?

Autre ineptie, cette fois-ci dans la bouche de l'UDC (j'en ai renversé mon paquet de popcorns) : les lois corsets confèreraient plus de « flexibilité » à l'État dans la gestion de ses effectifs. Elle est bien bonne, celle-là, on bloque le gouvernail de l'État, et on prétend donner ainsi plus de souplesse au pilotage ? on navigue en plein trumpisme, *alternative facts*, comme on dit là-bas.

Et enfin, cerise sur le gâteau, « en cas de grave crise ou d'événement inattendu, le bon sens de notre Conseil s'appliquera ». Là c'en est trop, ça devient carrément insultant pour le public, la droite démolit le service public, et il faudrait faire confiance à son « bon sens » en cas de crise ? Fin de l'apéro. Euh, dites les ami-e-s, si c'est ça, le « bon sens » politique, on peut pas lancer une initiative pour en interdire l'usage ? En attendant, on se contentera du référendum contre les lois corsets. ♦

Davide De Filippo

Il n'y a aucun sens à comparer la gestion du porte-monnaie de tout un chacun avec celle d'un État



VOTATIONS

OUI à une économie responsable

Le SIT appelle à voter OUI le 9 février à l'initiative « pour une économie responsable respectant les limites planétaires ».

Initiative fédérale • Bien que ce slogan d'« économie responsable » réunisse deux notions en apparence inconciliables, on n'a pas le choix: il faut oser ce pari. Celui de voter OUI à l'initiative des Jeunes Vert-e-x-s « pour une économie responsable respectant les limites planétaires

(pour la responsabilité environnementale) » en votations le 9 février prochain.

SURCONSOMMATION MORTIFÈRE

À l'occasion d'un Noël ou d'un Black Friday (qui tend à devenir Black n'importe quand),

vous avez ouvert des yeux effarés devant la quantité d'objets totalement inutiles offerts à la vente. Inutiles pour vous, mais pas pour ceux qui s'enrichissent en les faisant fabriquer et vendre. Le capitalisme de surconsommation bat son plein, dans le monde entier, pour vendre, vendre, vendre. Il fut un temps où on se préoccupait peu des conséquences planétaires de cette production insensée. Mais aujourd'hui qu'on mesure ses effets sur le climat, la pollution, l'environnement, la biodiversité, les catastrophes météorologiques, et même la géologie (l'anthropocène), le doute n'est plus permis: cette surconsommation est totalement destructrice: destructrice de ressources naturelles limitées, mais aussi de relations de travail dignes d'êtres humains, auxquelles nous aspirons toutes et tous. La Suisse, tout petit pays, mais très riche à l'échelle mondiale, et donc très grande consommatrice, y a une responsabilité plus forte.

RESPECTER LES LIMITES PLANÉTAIRES

L'objectif de l'initiative est de chercher à y mettre un frein. Elle demande que la Suisse consomme sans dépasser les limites planétaires, par la mise en place d'une économie qui préserve la nature, une alimentation saine et crée des emplois tournés vers l'avenir. Elle donne un délai raisonnable de 10 ans pour la mettre en œuvre, et demande que les coûts soient socialement supportables, c'est-à-dire payés par les entreprises et les personnes qui ont le plus causé de dommages. C'est un choix politique cohérent que nous sommes appelés à faire, et le défi de notre démocratie: le politique doit pouvoir mettre un frein au pouvoir économique toxique et mortifère au nom du seul profit à court terme. Osera-t-on le faire? Ou continuera-t-on à foncer dans le mur?

La droite, patronat et milieux économiques, sont évidemment opposés, alors que les syndicats et la gauche la soutiennent. Le comité du SIT appelle à l'unanimité à la soutenir, en cohérence avec sa ligne pour une transition écologique et sociale adoptée lors de son Congrès 2022. **♦**

Jean-Luc Ferrière

NON aux lois corsets

<<<SUITE DE LA PAGE 1

tement limitées à la croissance démographique. Or, les besoins de la population peuvent augmenter plus vite que celle-ci. Lutte contre la précarisation galopante des couches populaires, vieillissement de la population, complexification de l'encadrement du handicap, augmentation du nombre d'enfants à l'école, développement des transports publics, etc., sont autant de besoins de la population qui ne peuvent être corrélés à la seule démographie.

Or, avec ces lois, si par exemple les effectifs doivent être augmentés dans le domaine des soins, on devra tirer à pile ou face pour savoir si on préfère licencier du personnel dans le social, les TPG ou dans l'administration afin de « compenser » le développement des soins. La

conséquence sera des coupes massives dans les prestations et une dégradation des services de soin, d'éducation, de transport, etc. pris en charge par l'État.

POLITIQUE DES CAISSES VIDES

La droite nous rappelle chaque année qu'il faut couper dans les dépenses publiques, car le canton devrait absolument faire des économies. Début 2024, après avoir annoncé un excédent de 1.4 milliard dans les comptes du canton, ce discours n'était plus tenable. Et pour cause, la droite devait absolument faire passer son objectif néolibéral de baisses d'impôts massives. Et voilà qu'après avoir atteint cet objectif, elle revient à son discours

habituel sur la prétendue nécessité de couper dans les postes et les dépenses. Nous voyons bien que le problème n'est pas une question de moyens financiers mais purement idéologique. La droite ne veut pas de services publics de qualité pour la population et elle est prête à couper dans les ressources du canton pour mieux l'affaiblir.

SUR LE DOS DE LA POPULATION

Les dépenses du canton et la création de postes reviennent directement ou indirectement à la population à travers les écoles, les routes, les transports publics, etc. Nous avons besoin d'avoir moins de 30 élèves par classe, d'être bien accompagné-es en EMS, de fonds pour la culture, etc. La droite aimerait qu'on économise en

cas de crise. Mais il faut justement investir pour mieux anticiper les crises. On l'a bien vu, si on laisse notre hôpital se dégrader, en cas de pandémie, les conséquences sont mortelles. Il faut investir urgemment pour la transition énergétique, rénover les bâtiments. Et pour cela, on a besoin de renforcer les services publics, pas de les affaiblir.

FOIRE D'EMPOIGNE ET LICENCIEMENTS

À chaque vote du budget, ce sera la foire d'empoigne. On ne pourra pas augmenter suffisamment le nombre de postes. Ce sera le département des transports contre celui de l'éducation. On demandera à un policier de devenir enseignant? Ou on licenciera par centaines du personnel soignant pour faire face à des charges transférées de la confédération aux cantons? **♦**

Alice Lefrançois



© DR

DROITS HUMAINS ET ENVIRONNEMENT

Carton pour la responsabilité des multinationales

À peine lancée, la nouvelle initiative pour des multinationales responsables a recueilli près du double des signatures nécessaires.

Initiative fédérale • Le 7 janvier dernier, la Coalition pour des multinationales responsables a lancé une nouvelle initiative fédérale visant à imposer aux entreprises suisses des obligations en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement, y compris pour les activités déployées à l'étranger. La Coalition avait prévu de réunir les 100 000 signatures en un mois. Or, seulement quinze jours plus tard, près de 180 000 signatures ont déjà été récoltées, soit presque le double du seuil nécessaire. Un exploit qui montre l'importance accordée à cette problématique, et la force militante du mouvement. Le SIT soutient évidemment cette initiative. La récolte continue, car chaque signature supplémentaire est un petit pas de plus vers le succès de cette deuxième tentative de

mettre les multinationales face à leurs responsabilités.

IMPUNITÉ TOTALE

Les preuves réunies par les organisations membres de la Coalition sont accablantes en termes d'atteintes inacceptables à la vie et à la santé des populations locales, au droit du travail ou encore à la nature*: 300 000 tonnes de déchets d'arsenic déversées près de sources d'eau importantes en Namibie; commerce de soja provenant de la déforestation de l'Amazonie; raffinage d'or en provenance de mines exploitées en chassant des milliers d'habitant-e-s en Tanzanie, d'une mine péruvienne où l'absence de mesures de sécurité a causé des dizaines de morts, ou encore d'Ethiopie, où des intoxications provoquent des maladies congénitales chez les enfants; café com-

mercialisé provenant d'exploitation avec des conditions de travail proche de l'esclavage; usine de matériaux de construction rendant malade la population d'un quartier de Buenos Aires, etc. Toutes ces catastrophes impliquent des entreprises suisses de renom.


LA SUISSE À LA TRAÎNE

Le 29 novembre 2020, l'initiative pour des multinationales responsables échouait de justesse dans les urnes: acceptée par la population, elle était rejetée dans les petits cantons de Suisse centrale.

Depuis, le défi n'a pas changé: les multinationales suisses continuent de polluer et d'exploiter dans le reste du monde, sans se soucier suffisamment des droits humains, ni de l'environnement, mais on connaît de mieux en mieux les conséquences effarantes

pour le futur de notre planète. Si bien que d'autres pays ont depuis pris le taureau par les cornes: une directive est entrée en vigueur en été 2024 dans l'Union européenne, et la plupart des pays qui nous entourent disposent maintenant d'une loi permettant de demander des comptes aux multinationales. La Suisse reste l'un des seuls pays d'Europe à n'avoir pris aucune disposition, avec des États de l'acabit de la Biélorussie, de la Russie, de la Serbie ou du Monténégro...

UNE INITIATIVE RETOUCHÉE

La coalition a donc lancé une nouvelle initiative, légèrement retouchée, pour tenter d'obliger les multinationales à rendre des comptes. Elle demande que les groupes suisses respectent les droits humains et les normes environnementales dans leurs activités à l'étranger, soient soumis à un devoir de diligence et puissent être sanctionnés s'ils ne respectent pas ces obligations. La nouvelle initiative demande également que les personnes touchées par des violations puissent demander des dommages et intérêts en Suisse. Par rapport à l'initiative de 2020, les PME ne seront plus concernées: les obligations ne concerneront que les grosses entreprises de plus de 1 000 employé-e-s et 450 millions d'euros de chiffres d'affaires. Enfin, l'initiative ne prévoit plus d'inversion du fardeau de la preuve à charge des entreprises. 

Jean-Luc Ferrière

* www.responsabilite-multinationales.ch

CLIMAT

Finance : une bombe climatique

Le SIT appelle à signer la nouvelle initiative populaire pour une place financière durable.

Initiative fédérale • La Suisse, au cœur de la finance mondiale, abrite des entreprises puissantes qui gèrent une part significative des investissements internationaux. Ce secteur a un impact dévastateur sur l'environnement. En effet, malgré la loi climat, des banques et assurances suisses continuent de financer la déforestation de l'Amazonie ou de nouvelles centrales à charbon. Face à l'urgence climatique, cette situation est inacceptable. L'initiative pour une place financière durable vise à contraindre les acteurs de la finance à changer de cap. Le SIT, membre de l'Alliance Climatique, appelle à signer cette initiative.



© DR

LA SUISSE AU CŒUR DE LA FINANCE MONDIALE

La finance constitue le pilier fondamental de l'économie capitaliste mondiale. Elle permet de mettre en relation les investisseurs – ceux qui disposent de ressources financières et souhaitent les faire fructifier – avec les entreprises, qui ont besoin de capitaux pour soutenir leur croissance. Une croissance qui permettra en retour de récompenser les investisseurs à travers les intérêts et les actionnaires à travers des dividendes plus importants. Tout cela, bien souvent, sur le dos des travailleuses et travailleurs, mais aussi de l'environnement.

En Suisse, des géants financiers gèrent environ un cinquième des investissements mondiaux et sont loin de se comporter de manière responsable.

UN IMPACT ÉCOLOGIQUE COLOSSAL

Le secteur financier suisse génère 18 fois plus de CO₂ que toutes les émissions sur le territoire. En finançant de nouveaux projets fossiles ou la déforestation, il freine la transition énergétique et exacerbe la crise climatique. C'est un choix de société : permettre à quelques-uns de continuer à profiter de ce système ou

imposer un changement de cap. Le SIT, lors de son dernier congrès en 2022, a adopté des revendications syndicales pour une transition écologique et sociale. Prendre ces engagements au sérieux implique donc aussi de remettre en cause ce modèle destructeur.

LA LOI CLIMAT EST INSUFFISANTE

En juin 2023, le peuple suisse adoptait la loi climat, censée orienter la finance vers une économie plus verte. Pourtant, depuis, rien n'a changé : les entreprises financières continuent d'investir dans des sec-

teurs destructeurs tout en nous assurant que les objectifs 2050 seront atteints. Cette complaisance est inacceptable. Les belles promesses et les engagements volontaires ne suffisent pas : seule une réglementation stricte peut les contraindre à agir. Sans cadre législatif rigoureux, la loi climat reste une coquille vide, incapable d'enrayer la machine financière qui alimente la crise écologique.

INITIATIVE SOUTENUE PAR LE SIT

L'initiative populaire pour une place financière durable exige que les entreprises financières cessent de financer des projets nuisibles et qu'elles respectent un plan de décarbonisation aligné sur les objectifs climatiques mondiaux. Cette initiative impose aux grandes banques et assurances de respecter des engagements écologiques concrets et de soutenir la transition énergétique.

Elle touche aussi la question des retraites. En effet, investir dans les énergies fossiles aujourd'hui, alors même qu'un déclin de ce secteur est inéluctable, c'est mettre en danger la stabilité financière à long terme de notre économie. En choisissant des investissements durables, nous protégeons nos retraites.

Le comité du SIT appelle à signer cette initiative, des feuilles pré-affranchies ont été envoyées ce mois-ci aux membres du syndicat ayant le droit de vote, à vos stylos. **◆**

Simon Berthoud, Commission climat du SIT

NUCLÉAIRE

Pour l'interdiction des armes nucléaires

Le SIT soutient l'initiative populaire fédérale prévoyant la signature par la Suisse du traité international visant à interdire les armes nucléaires.

Initiative fédérale • En 2017, les Nations-Unies adoptaient un traité visant à interdire les armes nucléaires (TIAN) dans le monde. Celui-ci est entré en vigueur en 2021, et comptait 94 pays signataires en 2024. Mais la Suisse, frileuse, ne l'a pas fait, alors même qu'elle est depositaire des conventions de Genève, et qu'elle ne manque pas une occasion de rappeler une tradition humani-

taire, parfois bien maltraitée. Afin de pousser la Suisse à signer ce traité, l'Alliance pour l'interdiction des armes nucléaires, qui réunit des organisations humanitaires, antinucléaires, antimilitaristes, religieuses, pacifistes, environnementales, écologistes et de gauche, a lancé une initiative populaire fédérale. Le comité du SIT, attaché à sa ligne antinucléaire, a décidé à l'unanimité de

la soutenir. Nos membres ayant le droit de vote sont appelé-e-s à la signer.

Les armes nucléaires constituent en effet l'une des pires menaces pesant sur l'humanité et l'environnement. Seule une interdiction basée sur le droit international peut endiguer ce danger. La signature de ce traité permettrait de poursuivre les efforts de désarmement engagés par de nombreux traités sur les armes chimiques et biologiques notamment, et de valider les efforts de la communauté internationale pour avancer dans la mise en place de normes supranationales indispensables à la sécurité du monde, comme à celle de la Suisse. D'ailleurs, les principaux États neutres d'Europe ont déjà signé le TIAN. À l'heure où Trump et sa clique de milliardaires et autres néofascistes de la pire espèce retirent les États-Unis de l'OMS et de l'Accord de Paris sur le climat, il est d'autant plus important que la Suisse réaffirme l'importance de ces traités internationaux en signant celui portant sur l'interdiction des armes nucléaires. **◆**

Jean-Luc Ferrière



© DR

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

La motion Ettlín doit être enterrée

Le résultat de la procédure de consultation sur la mise en œuvre de la motion Ettlín démontre une seule chose: ce projet doit finir dans les poubelles de l'Histoire.

Procédure de consultation • Tous les Cantons y sont opposés, sauf un: celui d'Obwald, d'où est originaire le conseiller national Erich Ettlín, auteur de la motion prévoyant de faire primer les salaires de CCT étendus sur les salaires minimaux cantonaux. Cette opposition quasi unanime des Cantons est l'un des résultats de la procédure de consultation menée par le Conseil fédéral suite à l'adoption de cette motion par une très courte majorité des Chambres fédérales il y a deux ans. Cette motion pose tellement de problèmes que même l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et le Centre patronal vaudois y sont opposés, c'est dire! Le Conseil fédéral, pas plus convaincu, recommande ainsi aux Chambres fédérales d'enterrer la proposition.

ATTEINTES AU FÉDÉRALISME ET À LA VOLONTÉ POPULAIRE

Car au-delà des discours lénifiants sur le partenariat social que la droite et le patronat continuent à répéter comme un mantra, tant les Cantons que le Conseil fédéral, l'UAPG, le Centre patronal, la majorité des partis qui se

sont exprimés, UDC incluse, pointent la non-conformité du contenu de cette motion avec l'ordre juridique suisse, la compétence cantonale en matière de politique sociale, et le respect de la volonté populaire, puisque tous les salaires minimaux introduits dans les cantons l'ont été par la volonté populaire.

Sur ce dernier aspect, notons au passage l'extrême mauvaise foi de la Fédération des entreprises romandes, qui prétend fallacieusement que les citoyen-ne-s n'auraient pas eu l'occasion de se prononcer sur la possibilité de déroger au salaire minimum par le biais de CCT. Car bien au contraire, l'initiative des syndicats précisait de manière explicite et limpide, en son article 39L, que «si le salaire prévu par un contrat individuel, une convention collective ou un contrat-type est inférieur [au salaire minimum cantonal], c'est ce dernier qui s'applique», et cette question a largement été thématisée et débattue, y compris par le patronat, durant la campagne.


PRÊT-E-S AU RÉFÉRENDUM

Notons enfin que le Centre, parti du fameux

Erich Ettlín, a été moins magnanime avec lui que son canton d'origine, puisqu'il s'est abstenu de répondre à la consultation. La démonstration du malaise qu'Ettlín et sa proposition provoque au sein de son propre parti. Car ce n'est un secret pour personne: si Erich Ettlín a déposé cette motion, c'est avant tout parce que GastroSuisse, l'organisation patronale faïtière du secteur de l'hôtellerie-restauration, est venu le chercher, et a peut-être même tenu la plume de cette proposition contraire à l'ordre juridique suisse.

La balle est donc maintenant à nouveau dans le camp des Chambres fédérales, dont la majorité de droite doit désormais arrêter de jouer aux apprentis-sorciers dans son combat d'arrière-garde contre les salaires minimaux adoptés par divers cantons. Et c'est au Conseil des États, chambre censée représenter les Cantons, à qui revient prioritairement la responsabilité d'enterrer la mise en œuvre de cette motion, conformément au positionnement de la quasi-unanimité des Cantons. Mauro Poggia, qui y siège aux côtés de Carlo Sommaruga, serait bien inspiré de mettre ses convictions personnelles et celles de son parti de côté, pour se souvenir, au moment du vote, qui il est censé représenter dans cette instance.

Quant aux conseillers-ères nationaux-ales genevois-es UDC, parti qui se prétend chantre de la démocratie directe et du fédéralisme, on verra bien si ces principes sont intangibles ou s'ils-elles sont prêt-e-s à trahir le vote de 58% de la population genevoise.

Et s'il le faut, nous serons quant à nous prêt-e-s au référendum, pour empêcher que certaines CCT nationales ne deviennent des instruments de sous-enchère sur le dos des travailleuses et des travailleurs les plus précaires. 

Davide De Filippo



© DR

ACCORDS CH-UE

Enjeux majeurs pour les travailleuses et travailleurs

Libre-circulation des personnes, protection des salaires et des services publics: décryptage des enjeux pour les salarié-e-s et revendications syndicales.

Bilatérales • Le 30 janvier, l'Union syndicale suisse (USS), dont le SIT est membre associé, a tenu une Assemblée des délégué-e-s extraordinaire pour se positionner sur le résultat des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (Bilatérales 3). Après l'abandon du projet d'« accord institutionnel » en 2021, les négociations avait repris à un rythme soutenu en 2024, pour aboutir au résultat annoncé par le Conseil fédéral le 20 décembre dernier. Dès cette annonce, l'USS s'était d'emblée montrée critique. Et pour cause, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la libre-circulation il y a plus de vingt ans, celle-ci s'accompagne d'un affaiblissement des règles de protection des salaires, et non d'une amélioration. L'USS considère donc ce résultat inacceptable en l'état, et appelle donc au renforcement des mesures d'accompagnement afin de protéger les salaires en Suisse.

PROTECTION DES SALAIRES ATTAQUÉE

Concernant les salaires, l'accord renouvelle la possibilité pour les entreprises étrangères d'offrir leurs services en Suisse (et réciproquement) en y détachant leur personnel, avec le principe d'un salaire égal pour tous-tous au même endroit. De plus l'accord prévoit une clause de non-ré-

gression (pas de reprise par la Suisse si l'UE modifie ses directives). Mais il supprime l'exigence de déposer une caution pour couvrir d'éventuelles infractions aux salaires à verser, pour ne l'exiger plus qu'en cas de récidive. Car c'est là un autre recul: l'accord supprime l'interdiction de soumissionner suite à des infractions commises par l'entreprise (qui concerne aujourd'hui entre 600 et 1000 entreprises par année). Autre recul gravissime: ces entreprises ne seraient plus tenues de rembourser les frais professionnels (nourriture, logement, déplacements, etc.) selon les règles suisses, mais selon celles du lieu d'origine, ce qui peut représenter jusqu'à 1000 frs par mois de différence! Enfin, le délai d'annonce pour le travail détaché est réduit de 8 à 4 jours, ce qui est susceptible d'entraver considérablement les contrôles.

QUELLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?


Face à cette situation, l'USS a adopté un cahier de revendications en matière de mesures d'accompagnement à négocier avec le patronat et le Conseil fédéral. Certaines revendications visent à neutraliser les reculs de l'accord en matière de travail détaché (frais professionnels, contrôles,

suspension des travaux en cas d'infractions graves, etc.), mais aussi de développer et de rendre plus opérant le principe de responsabilité solidaire des maîtres d'ouvrage en cas de défaillance d'une entreprise sous-traitante.

L'USS revendique par ailleurs la réduction des quorums nécessaires à l'extension des conventions collectives de travail, ainsi que l'amélioration de la protection contre les licenciements.

POSITION FRILEUSE

Oubliés dans un premier temps, il aura fallu l'intervention du SIT à l'AD de l'USS pour que le renforcement des contrats-types de travail soit ajouté aux revendications. Mais c'est tout, car les organes dirigeants ont privé l'AD de pouvoir se positionner sur deux autres propositions du SIT: la première portant sur le salaire minimum légal, et la seconde sur l'égalité salariale. Une double occasion manquée, dont celle de profiter du rapport de force pour remettre à l'agenda politique nos revendications contre une autre sous-enchère largement pratiquée par le patronat et tolérée par les autorités: celle à l'égard des femmes.

Quant à la libre-circulation en tant que telle, tout juste l'USS a-t-elle accepté une mention relative à l'égalité des droits dans sa résolution, mais n'a pas réaffirmé clairement, comme le SIT le demandait, son attachement à ce principe. L'USS n'aurait-elle pas appris la leçon du 9 février 2014? 

Jean-Luc Ferrière
et Davide De Filippis

PROCHAINES ÉTAPES

Le contenu exact des accords devra être publié (ce n'est pas encore le cas), puis le Conseil fédéral proposera au Parlement les dispositions légales pour les mettre en œuvre, dont les mesures d'accompagnement. Les débats parlementaires auront ensuite lieu, lesquels devraient a priori se conclure, selon le Conseil fédéral, par quatre référendums distincts qui devraient avoir lieu en 2027 ou 2028.

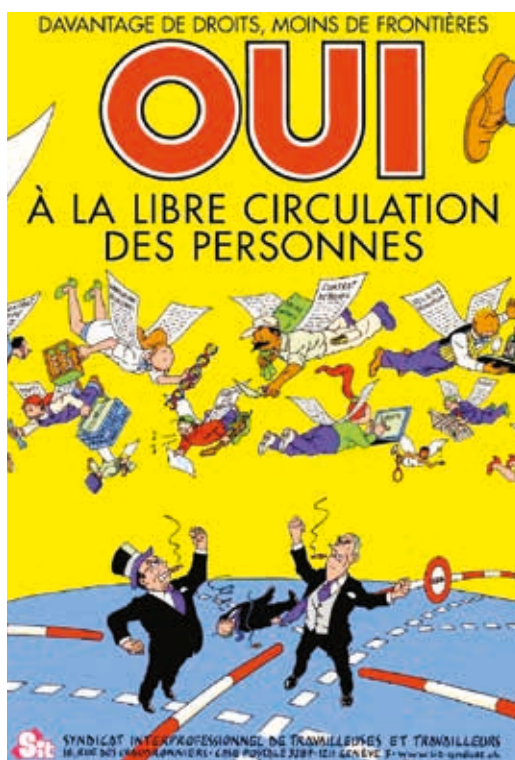
Protéger les salaires, pas les frontières

Le SIT s'est toujours battu pour la libre-circulation des personnes. Au nom de l'égalité des droits, et de l'unité des travailleurs-euses face aux abus patronaux.

Libre-circulation • Concernant la libre-circulation des personnes, si les principes sont maintenus, la négociation a lâché des concessions aux initiatives et au discours de l'UDC. L'accord reprend ainsi la directive sur la libre-circulation européenne, mais introduit quelques exceptions pour la Suisse. Celle-ci pourra appliquer la disposition sur le renvoi des criminels étrangers, votée en 2010, le droit de séjour permanent (permis C) sera limité aux personnes exerçant une activité professionnelle, et les périodes de dépendance de l'aide-sociale ne seront pas prises en compte. Enfin, la Suisse pourra activer une clause de sauvegarde unilatérale si la libre-circulation devait déboucher sur de « graves problèmes économiques et sociaux ». Pour le SIT, c'est l'occasion de rappeler que ce n'est pas la libre-circulation qui génère des problèmes économiques et sociaux, mais les politiques patronales de sous-enchère et de précarisation de l'emploi. Des abus qui ne disparaîtraient pas comme par enchantement en supprimant la libre-circulation, bien au contraire.

ÉGALITÉ DES DROITS

La libre-circulation des personnes, c'est avant tout des droits pour les travailleurs-euses migrant-e-s : un droit au séjour, indépendant du contrat de travail, et un accès égal aux assurances et à la protection sociale. C'est une question de droits



Votations sur la libre circulation, 2005 © Exem

fondamentaux, de liberté et de dignité humaine. À l'inverse, l'absence de libre-circulation ne signifie pas absence de migration. Mais cela signifie


au mieux un droit au séjour plus précaire, avec droits restreints au regroupement familial et à la protection sociale. Cela veut dire aussi un droit au séjour plus dépendant du travail, voire même du contrat de travail, c'est-à-dire complètement subordonné à la docilité à l'égard de l'employeur. Et cela signifie au pire l'absence complète de statut et donc de protection : travailleuses et travailleurs rejeté-e-s dans la « clandestinité », à la merci des pires formes d'exploitation de la part d'employeurs peu scrupuleux.

UNI-E-S CONTRE LA SOUS-ENCHÈRE

Et que font les employeurs lorsqu'ils peuvent disposer d'une cohorte de travailleurs-euses sans droits ou plus dépendant-e-s de leur emploi ? La réponse est simple : ils en profitent et tirent ainsi l'ensemble des conditions de travail vers le bas, comme ils l'ont toujours fait bien avant la libre-circulation, et comme ils continueront de le faire avec mais plus encore sans la libre-circulation. À l'inverse, la sécurisation du droit au séjour et l'égalité des droits sociaux qui en découlent renforcent la capacité des travailleuses et des travailleurs à résister individuellement et collectivement aux abus patronaux.

La libre-circulation, ce sont aussi les mesures d'accompagnement arrachées par le mouvement syndical. Même si elles restent insuffisantes et que nous nous battons pour les améliorer, elles ont amélioré la situation pour l'ensemble des salarié-e-s : facilitation de l'extension des CCT, édicition de contrats-types en cas de sous-enchère abusive et répétée, la mise par écrit des éléments du contrat de travail, et des règles pour le travail détaché.

HYPOCRISIE DÉMOCRATIQUE DU CENTRE

Contrairement à ce qu'elle prétend, l'UDC ne veut donc pas moins de migrant-e-s, elle veut des migrant-e-s avec moins de droits, et un marché du travail moins réglementé : ni salaires minimaux ni contrôles (ni syndicats d'ailleurs), et tant pis si cela crée des « graves problèmes économiques et sociaux » pour la majorité des travailleuses-euses, pourvu que les patrons et les actionnaires puissent augmenter leurs profits.  **JLF et DDF**

Electricité, transport ferroviaire, le service public en danger

Les Bilatérales 3 prévoient la libéralisation complète du marché de l'électricité, et mettent le transport ferroviaire de passagers-ères sous pression.


Libéralisations • L'attaque contre les services publics se poursuit. Les Bilatérales 3 prévoient en effet une ouverture complète du marché de l'électricité et place le transport ferroviaire sous une pression croissante.

Les conséquences de la libéralisation du marché de l'électricité seraient désastreuses : envolée des prix pour les ménages et les petites entreprises, démantèlement des

grandes entreprises publiques du secteur au moment même où elles doivent jouer un rôle moteur et central dans la transition énergétique, et précarisation des emplois dans le secteur. La sécurité d'approvisionnement, qui garantit aujourd'hui une électricité fiable et abordable, ne sera plus qu'un souvenir. Tout cela au nom d'une prétendue « liberté de choix » qui ne profitera qu'aux grands acteurs privés.

Et que dire du rail ? Les accords prévoient l'ouverture du transport ferroviaire international aux opérateurs européens, ce qui mettra les CFF sous pression. Le Conseil fédéral indique certes avoir obtenu des garanties sur le respect des conditions de travail, les horaires cadencés et l'intégration tarifaire, mais pour combien de temps ? Car ce dont il s'agit ici, c'est un pas de plus vers la mise en concurrence et

donc la privatisation de ce qui reste du service public ferroviaire suisse.

Or, l'énergie et les transports publics sont des biens communs, pas des marchandises.  **DDF**

LES AUTRES ACCORDS

Les accords bilatéraux 3 sont au nombre de 12. Parmi ceux-ci, il y a également un accord sur la santé (notamment gestion des pandémies), sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, sur le transport routier et sur le transport aérien, sur les aides d'État (aux transports et à l'électricité), sur la participation de la Suisse aux programmes de recherches et d'études européens (dès le 1^{er} janvier 2025), sur la reconnaissance des normes de conformité, sur les éléments institutionnels et sur la contribution financière au développement de l'Union.

SANTÉ/SOCIAL

Appel à mobilisation



© Clem Onojeghuo

Tandis qu'une pétition a été lancée, le SIT et le SSP appellent le personnel de la santé et du social à une manifestation pour revaloriser les salaires.

Lutte salariale • Le SIT et le SSP appellent à manifester le 13 février 2025, à 17h, devant les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). Objectif: exiger une revalorisation salariale pour toutes les professions des secteurs de la santé et du social, dénoncer l'inaction du Conseil d'État et réclamer une reconnaissance enfin à la hauteur des qualifications dans ces secteurs essentiels et frappés par une pénurie de personnel.

UNE PÉTITION POUR UNE REVALORISATION IMMÉDIATE

Les travailleuses-euses sociaux-ales de l'Hospice général ont récemment obtenu une revalorisation de leur salaire grâce à la reconnaissance de leur formation Bachelor HES. Une avancée notable, mais qui met en lumière une injustice persistante: de nombreuses autres fonctions requièrent également ce diplôme, sans que leur rémunération n'ait été adaptée. Le SIT et le SSP ont donc lancé une pétition pour exiger la mise à jour des profils de postes concernés et une revalorisation immédiate.

Cette revendication ne concerne pas qu'un groupe restreint, mais l'ensemble des métiers de la santé et du social. Ces secteurs, majoritairement féminisés, subissent depuis trop longtemps un sous-financement et une dévalorisation systémique. Revaloriser tous ces métiers est une nécessité pour garantir l'égalité salariale et répondre aux besoins croissants de la population.

UN REFUS QUI AGGRAVE LA PÉNURIE

Le refus du Conseil d'État de réévaluer les fonctions concernées contribue à la crise actuelle. Ces secteurs essentiels font face à une pénurie de personnel qui ne cesse de s'aggraver. Les charges de travail explosent, et les conditions de travail se détériorent, entraînant des

départs massifs et une désaffection pour ces métiers pourtant cruciaux. Ce manque de reconnaissance salariale est un frein majeur à l'attractivité des professions de la santé et du social. Et ce n'est pas à coup de campagne de communication, et encore moins en faisant obstacle aux demandes de réévaluation, comme le font certains employeurs publics et subventionnés, que l'on résoudra le problème.

13 FÉVRIER: FAISONS ENTENDRE NOS VOIX

Face à ce blocage institutionnel, la mobilisation est plus urgente que jamais. Après s'être réunis plusieurs fois en assemblées générale, les travailleuses-euses, soutenu-e-s par leurs syndicats, feront entendre leurs voix le 13 février. La manifestation devant les HUG sera l'occasion d'exiger des mesures concrètes: une mise à jour des profils de postes HES, une revalorisation salariale globale, et une reconnaissance des qualifications pour l'ensemble des métiers du secteur.

Ce combat dépasse la seule question des salaires: il s'agit de défendre la dignité des travailleuses-euses et de garantir des services de qualité pour toute la population. Rendez-vous dans la rue le 13 février: ensemble, nous pouvons faire bouger les lignes. ♦

Sandra Froidevaux

Téléchargez, signez et faites signer la pétition ici:



PROMOTION SALARIALE AUX HUG

Les techniciens support assistance informatique (TSA) du Groupe dépannage et installation, accompagnés par le SIT, revendiquent de longue date une revalorisation de leur métier. Nous avons finalement obtenu que leur hiérarchie mette en place un plan de formation modulaire permettant de passer de la fonction de TSA 2 (classe 12) à TSA 3 (classe 14), alors qu'auparavant la hiérarchie exigeait le brevet fédéral pour être TSA 3. Arrivés au terme de ces formations, les techniciens support assistance informatique du Groupe dépannage et installation ont été promus TSA 3 et sont passés en classe 14 depuis le 1^{er} décembre 2024. ♦

SF

HAUSSE DES TAXES DANS LES HES

Le 16 décembre dernier, les étudiant-e-s de la HETS étaient en grève, soutenu-e-s par le SIT et la CGAS. La raison de leur courroux? Le comité gouvernemental de la HES-SO (comprendre les conseiller-e-s d'État romand-e-s en charge de l'instruction publique) a annoncé une hausse des taxes d'études de 40% pour les étudiant-e-s suisses et de 110% pour les étudiant-e-s étranger-ère-s dès la rentrée 2025. Face à la pénurie de personnel qualifié dans les secteurs de la santé et du social, non seulement le Conseil d'État refuse la hausse des salaires mais en plus il complique l'accès aux études! Alors que du côté des soins, le Conseil d'État augmente les bourses d'étude (lire ci-contre)...

La cohérence d'ensemble? Déshabiller Paul pour habiller Jacques, un avant-goût d'apéro (indigeste) des «lois corsets». ♦

JC

AIDE-MÉMOIRE 2025 DANS CE NUMÉRO





© Sander Sammy

SANTÉ

La bourse ou la vie ?

Améliorer les conditions de travail dans les soins. C'est l'appel susurré du Conseil d'État pour faire face à la pénurie de personnel dans les soins.

Soins infirmiers • Lors d'une conférence de presse tenue le 7 janvier, le Conseil d'État a annoncé le financement de nouvelles bourses pour les étudiant-e-s en soins infirmiers. Objectif : faire face à la pénurie d'infirmiers et d'infirmières. Cette initiative, coup de pouce sans doute bienvenu pour de nombreux-ses étudiant-e-s de la HEDS, ne répond qu'à une partie du problème. Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold l'ont elles-mêmes reconnu : face à la pénurie de personnel dans ce domaine, il ne suffit pas d'encourager la formation, il faut aussi s'assurer que le personnel ne quitte pas le métier prématurément, en améliorant les conditions de travail.

AVEUX À DEMI-MOTS

En matière de salaires, Nathalie Fontanet botte toutefois aussitôt en touche, renvoyant la revalorisation des salaires à l'entrée en vigueur du projet G'Evolve, refonte complète de

la politique salariale de l'État. Problème, c'est la réponse qui a été opposée durant plus d'une décennie (projet SCORE) aux demandes légitimes de revalorisations salariales. Autant dire qu'elle est aujourd'hui inaudible.

Quant à Anne Hiltpold, elle indique qu'il y a « des discussions à avoir avec les employeurs sur les horaires et des aménagements du travail ». Contorsions et euphémismes, dans la bouche d'une élue PLR, pour éviter d'admettre complètement l'évidence, ou de voir l'éléphant au milieu du salon : il faut réduire la durée du travail dans le secteur des soins !

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

La réduction du temps de travail (RTT) sans perte de salaire permettrait en effet de répondre à la pénibilité des métiers du soin. Ces professions, marquées par des horaires irréguliers et éprouvants,


mettent trop souvent en danger la santé physique et mentale des soignant-e-s. Résultat, de l'aveu même de nos deux conseillères d'État PLR, les infirmiers-ères ne restent dans le métier que 5 ans à 7 ans.

Une RTT garantirait des périodes de repos supplémentaires, facilitant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle, mais surtout éviterait l'épuisement dont sont victimes de trop nombreuses professionnel-le-s de la santé. Dans un contexte de pénurie chronique, offrir des conditions de travail attractives est essentiel pour attirer de nouvelles recrues et les garder ensuite dans la durée, tout en soulageant les équipes existantes. Des exemples réels appuient cette idée : notamment en Suède, où un EMS a testé la journée de six heures, constatant une augmentation de la satisfaction au travail et une amélioration des soins, ou encore à Zurich, où un hôpital a ré-

duit de 10% la durée du travail, avec pour effet la réduction du nombre d'absences et d'arrêts de carrière.

DES MESURES À CONCRÉTISER

Le SIT, avec le Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné, avait présenté un cahier de revendications féministes à l'occasion de la grève féministe en 2023. La première de ces revendications était la réduction du temps de travail, sans perte salariale. Dans le cadre de négociations avec le Conseil d'État autour de ce cahier de revendications, des projets pilotes de réduction du temps de travail ont été évoqués, mais sans qu'aucun projet ne soit concrétisé pour l'instant.

Le temps des demi-mesures est révolu. Il ne s'agit pas de seulement discuter « d'aménagement du travail » à la marge avec les employeurs (rappelons que les HUG ne respectent toujours pas la Loi sur le travail), mais d'octroyer les moyens nécessaires aux établissements de soins pour qu'il puissent réduire significativement la durée du travail sans perte de salaire. Cela a évidemment un coût, mais c'est le prix à payer pour en éviter un autre bien plus élevé : celui d'un effondrement du système sanitaire faute de bras pour répondre aux besoins de la population. 

Sandra Froidevaux

COMMERCE DE DÉTAIL

Personnel sacrifié sur l'autel du chiffre d'affaires

Avec une légèreté consternante, le Tribunal fédéral a permis l'ouverture des magasins le dimanche 22 décembre.



© Simon Berger

LHOM • Le dimanche 22 décembre 2024, les commerces ont au final pu ouvrir, malgré le jugement du 28 novembre de la Cour de justice genevoise qui interdisait aux commerces genevois d'employer du personnel le dimanche 22 décembre sans autorisation spécifique (lire SITinfo n°7 décembre 2024). Comment est-ce possible? Parce que le Tribunal fédéral, auprès duquel les organisations patronales avaient déposé un recours, a décidé le 17 décembre d'accorder un effet suspensif à ce jugement, l'empêchant d'entrer en vigueur. Une décision incompréhensible, qui a de facto autorisé les commerces à violer la loi et à piétiner la volonté populaire.

QUESTION DE FOND PAS TRANCHÉE

Car dans son ordonnance du 17 décembre, le Tribunal fédéral ne s'est prononcé d'aucune manière sur le fond du jugement genevois. Autrement dit, il ne dit pas si le jugement de la Cour de justice genevoise est conforme à loi ou pas, mais se contente de faire une pesée d'intérêts sur le fait qu'il soit immédiatement applicable ou pas.

En l'occurrence, le Tribunal fédéral qualifie d'intérêt « public » celui des commerces à augmenter leur chiffre d'affaires, qu'il oppose à celui de la protection des travailleurs-euses, qui pèse visiblement moins à ses yeux.

PESÉE D'INTÉRÊTS CONSTERNANTE

Ce déséquilibre manifeste entre l'intérêt des entreprises et celui des travailleurs-euses est déjà

choquant en soi, mais l'est d'autant plus qu'elle ne tient absolument pas compte d'autres dispositions de la Loi sur le travail, dont l'obligation d'établir les plannings de travail deux semaines à l'avance. De plus, si la réalité du caractère prétendument « volontaire » du travail du dimanche était déjà soumise à caution, elle l'était d'autant plus à cinq jours seulement de la date fatidique.

Par ailleurs, les arguments avancés par le Tribunal fédéral sont particulièrement spécieux et lapidaires: il reprend sans sourciller le mantra patronal de la « concurrence du commerce transfrontaliers », alors que celui-ci résulte bien plus des prix pratiqués que des horaires d'ouvertures, que la population ne va pas plus manger (et donc consommer dans le commerce alimentaire) selon que les magasins soient ouverts ou non, et que la concurrence du commerce en ligne ne se résoudra pas à coup d'horaires élargis.

De plus, invoquer, comme le fait l'OCIRT dans cette procédure, que les commerces s'étaient préparés à cette ouverture, est non seulement faux, mais également particulièrement discutable de la part d'un organe public censé veiller à la protection des travailleuses et des travailleurs, car cela revient à admettre une violation de la loi par les entreprises au prétexte qu'elles s'étaient préparées à le faire.

LHOM ET VOLONTÉ POPULAIRE IGNORÉES

Enfin, en faisant cette pesée d'intérêt entre l'intérêt économique des commerçants et celui des

travailleurs-euses, le Tribunal fédéral a perdu de vue l'existence de la LHOM, et la volonté populaire qui l'a consacrée. En accordant l'effet suspensif à la décision de la Cour de justice genevoise sans se prononcer d'aucune manière sur le fond, le Tribunal fédéral prend le risque de devoir déclarer a posteriori que cette ouverture dominicale était illégale, une fois l'infraction commise.

Les syndicats restent confiants sur ce jugement sur le fond à venir, et restent dans l'intervalle extrêmement vigilants quant à l'application du cadre légal dans son ensemble, notamment sur la question du consentement individuel des travailleurs-euses, et sur celle de la compensation salariale légale obligatoire, à savoir le doublement du salaire pour cette journée de travail le dimanche 22 décembre. ♦

Communiqué de la CGAS du 17 décembre, adaptation SITinfo

SONDAGE AUPRÈS DU PERSONNEL DE LA VENTE

Avez-vous travaillé le 22 décembre? Avez-vous vraiment eu le choix? Votre salaire a-t-il été doublé ce jour-là? Répondez en quelques clics à notre sondage:



HORAIRES D'OUVERTURE

Offensive à Berne sur les dimanches

L'Union syndicale suisse dénonce la tentative de parlementaires fédéraux de droite d'étendre les possibilités d'ouverture dominicales des magasins de 4 à 12 par an.

Chambres fédérales • La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a approuvé une initiative du canton de Zurich visant à faire passer le nombre d'ouvertures dominicales possibles des magasins de quatre aujourd'hui à douze par an, contre la volonté du peuple, qui refuse régulièrement dans les urnes les ouvertures dominicales. Une extension des ouvertures

dominicales constituerait un nouveau coup de massue pour le personnel de vente. La branche du commerce de détail souffre déjà d'un bas niveau de salaires, d'horaires changeants, d'une pénurie de main-d'œuvre et de pressions élevées. Il n'existe pas non plus de CCT de branche. Une augmentation du travail du dimanche n'arrangerait rien. Les experts de la santé ne connaissent que trop bien l'impact

négalif d'un travail dominical régulier sur le corps et le psychisme.

Le projet d'extension des ouvertures dominicales dans les magasins est un bel exemple de tactique du salami: il s'agit d'introduire insidieusement, par petites étapes, le travail dominical dans toutes les branches et professions – des salons de coiffure aux emplois de bureau, en passant par les assurances et les banques. Une telle attaque contre les

dimanches chômés ne ferait que des perdant-e-s parmi les salarié-e-s.

Les jours de congé communs, comme le dimanche, s'avèrent essentiels pour le repos, pour la vie de famille et les contacts sociaux. S'il fallait travailler davantage de tels jours, le personnel serait privé du temps libre dont il a déjà tant besoin et ne saurait plus comment concilier travail et vie privée.

L'USS appelle à redonner enfin la priorité à la protection des travailleuses et travailleurs. En lieu et place de libéralisations aussi dommageables pour la santé que la multiplication des ouvertures dominicales, source de stress et d'épuisement professionnel, l'heure est à une meilleure protection de la santé ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail pour le personnel. ♦

Communiqué USS du 21.01.25, adaptation SITinfo

NETTOYAGE

Graves abus patronaux chez Samsic, le personnel riposte



© Mememe

Purge et licenciement collectif chez Samsic Facility SA: personnel d'entretien et hauts cadres sollicitent l'intervention des autorités et exigent un plan social.

Conflit • Samsic Facility SA, entreprise de nettoyage qui emploie 260 personnes à Genève et 250 personnes à Bussigny, fait partie du Groupe Samsic qui occupe 125 000 salarié-e-s à l'international. Annonçant un chiffre d'affaires de 3,65 milliards d'euros, ce dernier déclare sur son site internet que « le capital humain, est sa plus grande richesse ».

Or, à la suite d'un grave conflit interne, l'ancienne direction, appréciée par son personnel, a été licenciée et remplacée par de nouveaux dirigeants aux pratiques managériales brutales.

LICENCIEMENTS ET CLIMAT DÉLÉTÈRE

Les conséquences se sont traduites par une détérioration immédiate et inacceptable des conditions de travail du personnel d'entretien et un licenciement collectif déguisé, pour des motifs économiques fallacieux, touchant plus d'une trentaine de collaboratrices et collaborateurs.

Scandalisés et fortement impactés par la situation, de manière aussi inédite qu'exemplaire, cadres et personnel d'entretien se sont mobilisés ensemble pour défendre leurs droits et dénoncer toute une série de pratiques indignes d'une

entreprise, qui plus est, active sur les marchés publics: licenciements abusifs, pressions psychologiques, harcèlement, abus d'autorité, insultes, menaces, discriminations de genre et en lien avec l'âge etc.

AUTORITÉS ALERTÉES

Après avoir tenté en vain de négocier des solutions visant à rétablir leurs droits avec la nouvelle direction, après avoir été victimes de tentative de contrainte de la part de l'avocat de cette dernière - dont des atteintes graves à leurs droits syndicaux -, ils-elles ont décidé de saisir simultanément l'OCIRT et l'OCE. Le

premier sous l'angle du respect des dispositions légales en matière de protection de la santé et de la personnalité du personnel. Le second, sur celui de la procédure à respecter en cas de licenciement collectif et de l'obligation de négocier un plan social pour les entreprises de plus de 250 personnes qui licencient 30 personnes et plus.

FONDATEUR INTERPELLÉ

Parallèlement à ces procédures, ils-elles ont décidé de demander également l'intervention de Monsieur Christian Roulleau, fondateur du Groupe Samsic, auprès de la nouvelle direction de Samsic Facility SA afin que leurs droits soient respectés. Le personnel compte sur ce dernier, lequel avec une fortune de plus d'un milliard d'euros compte parmi les personnes les plus riches de France, pour user de son influence et faire appliquer la devise et les valeurs du groupe. Ils-elles ont également dénoncé devant les médias les dessous de cette affaire qui, à n'en pas douter, constitue un véritable scandale.

DÉNONCIATION PUBLIQUE

Une quinzaine d'entre eux-elles ont pu apporter à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 29 janvier dernier plusieurs témoignages édifiants.

Le personnel a annoncé devant la presse qu'il était déterminé à obtenir gain de cause. Il compte notamment sur la direction de l'OCE pour organiser rapidement une rencontre entre les parties pour débiter des négociations visant à obtenir un plan social à la hauteur des préjudices qu'il a subis.

Dans le cas contraire, avec le soutien du SIT, il passera à la vitesse supérieure et saisira la commission de surveillance des marchés publics en vue d'une exclusion de Samsic Facility SA des marchés publics pour violations graves des conditions de travail en vigueur dans le canton de Genève. ♦

Thierry Horner

Dossier complet sur



Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE, LE COMITÉ SIT A:

- ♦ terminé la formation sur les inégalités à Genève
- ♦ discuté des négociations en cours concernant l'application du salaire minimum aux jobs d'été
- ♦ préparé l'assemblée des délégué-e-s de la CGAS du 17 décembre
- ♦ voté plusieurs modifications du statut du personnel du SIT en lien avec les remplacements et les annuités attribuées aux CDD
- ♦ été informé de la démission d'un délégué suppléant du secteur Construction – Parcs & jardins – nettoyage

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER, LE COMITÉ SIT A:

- ♦ bénéficié d'une présentation de l'historique des accords

bilatéraux CH-UE et discuté du nouvel accord rendu public en décembre 2024

- ♦ voté le soutien du SIT à la nouvelle initiative pour des multinationales responsables
- ♦ fait un point de situation sur les négociations en cours concernant l'application du salaire minimum aux jobs d'été
- ♦ débuté la préparation du 20^e Congrès du SIT en discutant du thème et du rôle du comité dans les mois à venir

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S CGAS A:

- ♦ adopté les comptes 2023 à l'unanimité
- ♦ discuté des relations entre Syna et la CGAS
- ♦ fait un point de situation

sur les négociations en cours concernant l'application du salaire minimum aux jobs d'été

- ♦ voté une résolution présentée par l'USDAM sur l'amélioration des droits au chômage et de la perte de gain des femmes musiciennes et intermittentes du spectacle

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER, LE COMITÉ CGAS A:

- ♦ commencé à débattre des nouveaux accords bilatéraux CH-UE
- ♦ fait un point de situation sur les négociations en cours concernant l'application du salaire minimum aux jobs d'été
- ♦ procédé à l'élection d'un deuxième vérificateur des comptes
- ♦ procédé à l'élection d'une nouvelle représentation au Conseil de fondation de l'IFAGE
- ♦ été informé de la manifestation nationale de la construction appelée par Unia qui aura lieu le 17 mai



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Le SIT lance une nouvelle permanence de soutien administratif tenue par des militant-e-s bénévoles, pour aider ses membres à réaliser les démarches suivantes :

- demandes de subsides d'assurance-maladie
- demandes d'attestations diverses (RDU, résidence, départ)
- annonces de départ
- demandes de rente AVS et d'extrait de compte AVS
- demandes d'avoirs LPP en déshérence
- aide au remplissage des formulaires AI détection précoce
- aide à la création d'un compte e-démarches

La permanence est réservée aux membres du syndicat et a lieu :

Les mardis et jeudis de 14h à 17h
au SIT, rue des Chaudronniers 16

Les horaires sont susceptibles de changer.

N'hésitez pas à appeler la réception (022 818 03 00) avant de venir.



Metro Boulot Kino

Saison 2024-2025

PRESENTE



The devil's drivers

Allemagne | 2021 | 90 min
Un documentaire de Daniel Carsenty & Mohammed Abugeth

A travers le désert du Néguev – Nagaab en arabe, Hamouda et Ismail conduisent à toute vitesse des travailleurs palestiniens en Israël. Privés d'emplois qui leur permettent de vivre dignement à Yatta en Cisjordanie, certains sont devenus passeurs, d'autres vont là où la demande de main d'œuvre est forte. Chacun est prêt à tout pour survivre. S'ils sont arrêtés, tous iront en prison. Pourtant ce pari reste leur meilleur espoir. En partenariat avec Apartheid Free Zone.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION : avec un membre d' Apartheid Free Zone.

Mardi 25 février 2025 à 19h

PROJECTION



MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch metroboulotkino@ik.me



**caisse de
chômage**

**BIENVENUE À LA CAISSE
DE CHÔMAGE DU SIT**

Afin de répondre aux questions sur l'assurance-chômage, et vous permettre d'éviter les nombreux pièges qui jalonnent cette étape difficile de votre parcours professionnel, nous invitons les chômeuses et chômeurs nouvellement inscrit-e-s auprès de la caisse du SIT à une

**SÉANCE D'INFORMATION
LUNDI 10 FÉVRIER OU LUNDI 10 MARS,
DE 14H30 À 16H30
GRANDE SALLE DU SIT**

Vous y obtiendrez également des informations sur le fonctionnement de notre syndicat, sur nos actions pour améliorer la condition des personnes au chômage et sur les possibilités que vous avez de participer à la vie et à la formation des positions du syndicat dans votre secteur d'activité ou sur des dossiers thématiques variés.



syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

SERVICE DES IMPÔTS 2025

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Du 1^{er} février au 27 juin 2025, vous pouvez faire remplir votre déclaration d'impôts par le SIT. Ce service à tarifs préférentiels est réservé aux membres du SIT et à leur famille à charge, par **correspondance ou sur rendez-vous** à prendre auprès de la réception aux horaires d'ouverture usuels du SIT.

Pour d'éventuelles questions, une permanence téléphonique a lieu le mardi matin 9h-10h30 au 022 818 03 20.

REMISE DES DOCUMENTS :

- par e-mail (scannés au format pdf) à impots@sit-syndicat.ch -
- par courrier à SIT - Service des impôts - CP 3135 - 1211 Genève 3 -
- déposés à la réception du SIT

(du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h) - sur rendez-vous pour les demandes particulières

ATTENTION : Les documents envoyés ou déposés au SIT doivent impérativement être des copies, aucun original ne sera renvoyé.

IMPÔTS À LA SOURCE

Une permanence pour la vérification des impôts à la source a lieu au SIT tous les jeudis de 14h à 17h, du 30 janvier au 27 mars.

**L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.**

**Investissez
dans son
indépendance !**

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER



**salaire
minimum
légal 2025
24.48 frs/h**

Revalorisez nos métiers!

La FASe semble se préoccuper de la difficulté pour ses employé-es de boucler leurs fins de mois, mais semble prendre le problème à l'envers. La FASe a choisi de demander la revalorisation des fonctions ayant les salaires les plus élevés, y compris le salaire de son secrétaire général, qui gagne déjà 204 000 francs par année.

Les militant-e-s des syndicats SIT et SSP ont décidé quant à eux-elles d'accompagner, entre autres, les nettoyeurs et les nettoyeuses, afin d'améliorer leurs conditions de travail et leur salaire: 55 000 francs par année s'ils et elles parviennent à travailler à 100 %.

À chacun-e ses priorités. **♦**

Alice Lefrançois

Illustration couverture
et affiche ci-contre

Joonä



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.